



Conseil de sécurité

Soixante-dix-septième année

9173^e séance

Vendredi 28 octobre 2022, à 10 heures
New York

Provisoire

Président : M. Biang (Gabon)

Membres :

Albanie	M. Hoxha
Brésil	M. de Almeida Filho
Chine	M. Geng Shuang
Émirats arabes unis	M ^{me} Alhefeiti
États-Unis d'Amérique	M ^{me} Thomas-Greenfield
Fédération de Russie	M. Polyanskiy
France	M ^{me} Broadhurst Estival
Ghana	M. Korbie
Inde	M. Ravindran
Irlande	M ^{me} Moran
Kenya	M ^{me} Nyakoe
Mexique	M. Gómez Robledo Verduzco
Norvège	M ^{me} Juul
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Dame Barbara Woodward

Ordre du jour

La situation en Libye

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 10 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation en Libye

Le Président : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2022/803, qui contient le texte d'un projet de résolution déposé par le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

Le Conseil est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi. Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Albanie, Brésil, Chine, France, Gabon, Ghana, Inde, Irlande, Kenya, Mexique, Norvège, Fédération de Russie, Émirats arabes unis, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique

Le Président : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l'unanimité en tant que résolution 2656 (2022).

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration.

M^{me} Nyakoe (Kenya) (*parle en anglais*) : Durant la dernière séance d'information sur la situation en Libye, le 24 octobre (voir S/PV.9162), nous avons souligné la nécessité de doter la Mission d'appui des Nations Unies en Libye d'un mandat de fond d'un an. Le Kenya a donc voté pour la résolution 2656 (2022), qui répond à ce besoin. Elle apporte la stabilité et la prévisibilité qui permettront au Représentant spécial du Secrétaire général pour la Libye de diriger la Mission et d'orienter l'appui international au processus de paix avec une certitude accrue. Elle témoigne également d'une unité de vues bienvenue au Conseil de sécurité. Nous remercions le Royaume-Uni et les autres membres du Conseil d'avoir pris part aux négociations dans un esprit constructif.

Le processus de paix libyen est complexe à l'échelle nationale et rendu plus complexe encore par l'implication d'intérêts extérieurs concurrents. Tous défendent leurs perspectives, diagnostics et solutions

propres. Cumulés, et régulièrement en concurrence, ils portent atteinte à la paix et à la sécurité de la Libye. Nous demandons donc instamment que tout l'appui international soit canalisé via le processus mené sous les auspices de l'ONU. Nous appelons également le peuple libyen à faire en sorte que ce cadre de soutien serve ses intérêts collectifs.

Enfin, nous réaffirmons notre plein appui au peuple libyen. Nous sommes attachés à un processus de paix véritablement dirigé et contrôlé par les Libyens, ancré dans le respect de l'intégrité territoriale et de la souveraineté de la Libye.

M. de Almeida Filho (Brésil) (*parle en anglais*) : Le Brésil a voté pour la résolution 2656 (2022) qui vient d'être adoptée. Nous nous réjouissons de la décision de renouveler le mandat de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL) pour une période de 12 mois, ce qui, nous l'espérons, permettra à l'équipe de direction de la Mission, nouvellement nommée, de mettre pleinement en œuvre les recommandations issues de l'examen stratégique indépendant.

En particulier, nous soulignons l'importance de renforcer la communication stratégique de la MANUL. De meilleures communications peuvent contribuer à créer, dès la base, un environnement propice à des échanges transparents et inclusifs entre la MANUL et les parties prenantes libyennes, notamment la société civile.

Un climat propice à une participation civique active et responsable revêt une importance capitale, en particulier en amont des élections nationales et de l'unification du Gouvernement, ainsi que dans le contexte de la réconciliation nationale. Le Conseil de sécurité a considéré qu'il s'agissait là des objectifs à court et à long terme du dialogue politique interlibyen, indispensable à la paix et à la stabilité du pays, que doit faciliter la MANUL.

Le Brésil rappelle également que les missions des Nations Unies ne sont pas à l'abri des critiques, d'où l'importance de communiquer clairement la vision et la stratégie de la MANUL au pays hôte afin de renforcer la mise en œuvre du rôle consultatif de la Mission sur les volets politique, économique et de sécurité en coordination avec les autorités libyennes compétentes.

Le Brésil se félicite que le Conseil de sécurité, par son adoption aujourd'hui de la résolution 2656 (2022), ait reconnu le rôle important que la Commission de consolidation de la paix peut jouer à l'appui de la consolidation et de la pérennisation de la paix en Libye. Nous

soulignons que le Conseil encourage, au cinquième alinéa du préambule de la résolution, le maintien de l'appui international et de la coopération régionale entre la Libye, les pays voisins et les organes compétents de l'Organisation des Nations Unies, notamment la Commission de consolidation de la paix.

Sachant que les conditions politiques, de développement et de sécurité en Libye sont étroitement liées, il était tout naturel que le Conseil de sécurité rappelle aux parties prenantes libyennes et aux partenaires internationaux que la Commission de consolidation de la paix est une plateforme bien adaptée pour rassembler tous les acteurs concernés au sein et en dehors de l'ONU et mobiliser l'attention internationale sur la Libye, à la demande de celle-ci. Avec le consentement du pays hôte, la Commission de consolidation de la paix peut également contribuer à promouvoir une approche intégrée, stratégique et cohérente de la consolidation de la paix, notamment en formulant des conseils sur les besoins et les priorités en la matière.

En adoptant la résolution 2656 (2022) aujourd'hui, qui, en son septième alinéa du préambule, reproduit le libellé de la résolution 2282 (2016) sur la Commission de consolidation de la paix, le Conseil a également reconnu, dans le cas de la Libye, l'importance de l'approche même de la consolidation de la paix telle que conçue et promue par la Commission, dans le plein respect de la souveraineté de la Libye et de ses priorités en matière de consolidation de la paix.

Enfin, si, comme je viens de le dire, le Brésil se félicite de l'issue des négociations ainsi que de la coopération constructive de tous les membres du Conseil, y compris le rédacteur, que nous remercions, ma délégation a également observé que, tout au long des négociations, les préoccupations soulevées par certains membres ont été écartées au motif qu'elles remettaient en cause un libellé précédemment convenu.

À cet égard, nous souhaitons exprimer nos propres préoccupations quant à la suggestion selon laquelle les membres du Conseil, lors de la négociation de nouveaux projets de résolution, ne seraient pas en mesure de défendre des positions qui s'écartent des textes convenus précédemment. Une telle suggestion est préoccupante, en particulier pour les membres élus, car elle restreindrait notre capacité d'apporter des perspectives nouvelles pendant la durée de notre mandat. En outre, une telle approche limiterait notre capacité de répondre à des situations en constante évolution, sans

compter le fait que tout texte adopté, à un moment ou un autre, a été un nouveau libellé.

M. Korbich (Ghana) (*parle en anglais*) : Le Ghana remercie le Royaume-Uni, en sa qualité de rédacteur, des efforts diligents et engagés qu'il a déployés pour faciliter la négociation de la résolution 2656 (2022) qui vient d'être adoptée. Nous remercions tous les membres du Conseil de sécurité de la souplesse dont ils ont fait preuve en acceptant un nouveau mandat d'un an, comme l'avaient préconisé les trois membres africains du Conseil lors du précédent renouvellement du mandat.

Nous relevons que la Mission d'appui des Nations Unies en Libye se trouve à un moment critique du processus de paix et du processus politique dans le pays, mais nous sommes convaincus qu'elle sera en mesure de s'acquitter de son mandat si le Conseil est uni dans son appui. C'est pourquoi le Ghana a voté pour la résolution et appelle de ses vœux le plein soutien des membres du Conseil afin de permettre au Représentant spécial du Secrétaire général de mener à bien son mandat. Nous engageons également tous les acteurs politiques en Libye à coopérer en vue de parvenir à une paix durable placée sous le signe de la démocratie dans le pays.

Pour terminer, nous encourageons les autorités libyennes compétentes à faire tous les efforts nécessaires pour répondre aux aspirations du peuple libyen en organisant les élections présidentielle et parlementaires au cours de ce cycle de mandat.

Le Président : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant du Gabon.

Nous avons naturellement voté pour la résolution 2656 (2022) qui vient d'être adoptée. Nous nous félicitons du renouvellement substantiel du mandat de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye, après plusieurs renouvellements de courte durée. En tant qu'Africains et l'un des trois membres africains du Conseil de sécurité, nous avons le sentiment d'avoir contribué à poser un jalon important vers la stabilisation d'un grand pays africain. Nous remercions l'ensemble des membres du Conseil, y compris le rédacteur, pour leur engagement en faveur de cette cause.

Le Conseil s'est montré à la mesure des attentes en transcendant les divergences et clivages pour offrir au peuple libyen l'appui indispensable à la construction d'une paix durable. Parvenir à un consensus sur la question libyenne était essentiel pour consolider les avancées si durement acquises et s'attaquer aux questions en suspens, notamment le processus de réconciliation,

l'organisation des élections présidentielle et législatives et la réunion des deux administrations, sans omettre la prise en compte des implications régionales de la crise libyenne, notamment au Sahel.

Par ce vote, nous envoyons un message clair au peuple libyen pour lui dire que l'ONU se tient à ses côtés. C'est également un message aux autorités libyennes et à l'ensemble de la classe politique, à savoir qu'il y a une occasion de créer une dynamique convergente pour restaurer la stabilité et l'espoir en Libye.

Nous saluons les efforts du Représentant spécial du Secrétaire général, M. Abdoulaye Bathily, qui n'a pas hésité dès sa prise de fonction à mobiliser tous les acteurs politiques libyens, ainsi que les composantes de la société civile. Nous lui réitérons notre confiance et notre plein soutien.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Il n'y a plus d'orateurs ou d'oratrices inscrits sur la liste.

La séance est levée à 10 h 20.